

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 23
Présents : 14
Votants : 18

L'an deux mil neuf

Le quatre septembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur DAVID Jean-Louis, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 28 août 2009.

PRESENTS : Mr Daniel FRECHET, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Yves HAZEBROUCQ, Mr Robert DARMET adjoints ;

Mr Bernard VERRIERE, Mr Jean-Michel REY, Mr Jean-Christophe LAFFAY, Mr Marc PATAY, Mr Bernard SADOT, Mme Monique DURAND, Mme Gisèle BRESSON, Mr Jean PRADEL, Mr Alain CHABANON.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Gabrielle CHEVIGNON (procuration à Mme Marie-France CATHELAND).

Mme Nathalie SUTEAU (procuration à Mr Yves HAZEBROUCQ)

Mme Nathalie POUYET (procuration à Mr Robert DARMET)

Mme Martine MATTONI (procuration à Mr Daniel FRECHET).

Absents excusés n'ayant pas donné procuration :

Mme Françoise MASSON

Mr Fabien GOUTARD

Mme Françoise BARATE

Mr Damien REDON

Mme Françoise BARLERIN

Secrétaire de séance : Mr Jean-Michel REY.

OBJET : *Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 4 septembre 2009.*

Lecture faite du compte-rendu de la séance précédente, Monsieur le Maire aborde les points suivants :

- **DECISION MODIFICATIVE N° 3 – ACHAT D'UN VEHICULE**

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du budget primitif en séance du 13 Mars 2009, l'assemblée délibérante avait alimenté à hauteur de 10 000 € en prévision d'investissement, la ligne 2182/196 (matériel de transport) permettant d'acheter un véhicule pour le service voirie.

Le véhicule utilisé par le responsable de la voirie présente des usures obligeant des réparations coûteuses ; il est nécessaire de prévoir son remplacement. Le choix s'est porté sur un véhicule neuf. Monsieur le Maire ajoute qu'il a été consenti une remise intéressante en tant que collectivité et que la commune va bénéficier d'une garantie de 3 ans ainsi que de la prime à la casse versée par l'Etat.

Il s'avère que le montant total de la voiture est de 12 239.90€. Aussi pour couvrir le montant de cet achat, il est nécessaire d'augmenter de 2 500 € la ligne 2182/196. Aussi, Monsieur le Maire propose de prélever cette somme sur la ligne budgétaire 2151/194 «Réseaux de voirie». Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

- **DECISION MODIFICATIVE N° 4 – REMBOURSEMENT DE CAUTIONS**

Monsieur le Maire rappelle que la ligne 165 (dépôts et cautionnements reçus) du budget primitif permettant de rembourser les cautions à nos locataires avait été alimentée en investissement à hauteur de 4 000 €. Or, il s'avère que nous avons remboursé des consignes de citernes de gaz de 2003 sur cet exercice pour un montant de 3 643.53 € afin de rééquilibrer le budget.

Aussi, pour couvrir le remboursement de la caution de notre locataire Rue de la Fonderie et faire face à d'autres remboursements éventuels d'ici la fin de l'année, il est nécessaire d'augmenter de 1 000 € la ligne 165. Aussi, Monsieur le Maire propose de prélever cette somme sur la ligne budgétaire 2151/194 «Réseaux de voirie». Monsieur le Maire précise que l'appartement situé à l'étage de la maison des Associations est réservé, de préférence, pour aider momentanément des personnes qui connaissent des difficultés suite à un sinistre ou à un besoin ponctuel en logement. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la décision modificative budgétaire.

- **TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN VESTIAIRE POUR LE COMPLEXE SPORTIF – AUTORISATION AU MAIRE A SIGNER LE MARCHE DU LOT N° 5 - MENUISERIES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une consultation a été lancée pour l'exécution des travaux de construction d'un vestiaire pour le complexe sportif de Commelle-Vernay.

Lors de la consultation initiale, le lot 5 «menuiserie» avait été déclaré infructueux du fait qu'une seule entreprise avait répondu et que son offre dépassait l'estimation. Aussi, une nouvelle consultation a été lancée.

Au vu de la publicité faite sur le BOAMP le 4/06/2009 et sur le Pays Roannais le 5/06/2009, 5 entreprises ont remis des propositions. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie les 17/06/2009 et 29/06/2009. Au vu des propositions remises par les entreprises et après analyse des offres, il est proposé de retenir l'offre suivante :

Tranche Ferme :

Lot 5 : Menuiserie
MENUBOIS pour un montant de 12 416,18€ HT soit 14 849,75 € TTC.

Tranche conditionnelle :

Lot 5 : Menuiserie

MENUBOIS pour un montant de 30 135,98€ HT soit 36 042,63 € TTC.

Le Conseil Municipal de Commelle-Vernay, à l'unanimité, approuve le lot 5 - Menuiserie du marché public relatif au travaux de construction d'un vestiaire pour le complexe sportif pour un montant de 12 416,18 HT soit 14 849,75 € TTC pour la tranche ferme et 30 135,98 € HT soit 36 042,63 € TTC pour la tranche conditionnelle.

- **PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le poste de l'Accueil et de l'Etat Civil est vacant depuis le 1^{er} juillet 2009 suite au départ de l'agent titulaire, muté dans une autre collectivité. Le poste étant ouvert sur un grade d'Adjoint Administratif Territorial de 2^{ème} classe à temps complet, il convient de modifier le tableau des effectifs de la Commune de Commelle-Vernay.

En effet, Monsieur le Maire précise que le poste était à temps complet mais que l'agent ne l'occupait qu'à 80 %. Il souligne les changements intervenus et à intervenir notamment en matière de baisse de production des actes d'Etat Civil (Passeports et Cartes Nationales d'Identité qui sont ou seront désormais gérées par des collectivités pilotes). La baisse de fréquentation inéluctable du public au vu de ces changements et la diminution des heures d'ouverture de la mairie amènent la collectivité à repenser le poste de l'Accueil –Etat Civil et à le basculer de temps complet à temps non complet (17h30 hebdomadaires).

Pour ce faire, et comme la procédure le prévoit, l'avis du CTP placé auprès du Centre du Gestion de la Loire a été sollicité le 6 juillet 2009 pour la suppression d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial de 2^{ème} classe à temps complet et pour la création, à la place, d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial de 2^{ème} classe à temps non complet.

Le Conseil Municipal de Commelle-Vernay accepte, à l'unanimité, la modification du tableau des effectifs.

- **EMPLACEMENTS CIMETIERES ET COLUMBARIUM – TARIFS 2010**

Comme chaque année à la même période, le Conseil Municipal fixe les tarifs des concessions de cimetières, ainsi que ceux des emplacements au columbarium, applicables pour 2010. La même règle que les années précédentes est appliquée c'est-à-dire une hausse en accord avec l'augmentation du coût de la vie.

- **TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN VESTIAIRE POUR LE COMPLEXE SPORTIF – AVENANT N° 1 DU LOT n° 9 PLOMBERIE-SANITAIRES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'entreprise AEROSOL engagée pour les travaux de construction des vestiaires pour la plomberie et les sanitaires (lot n° 9) a changé de dénomination. Cette dernière est désormais PRADET / DARPHIN. Aussi il est nécessaire de faire un avenant au contrat initial. Le Conseil Municipal de Commelle-Vernay accepte à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 4 septembre 2009.

Reçu en
sous-préfecture
Le :

Publié le :



Le Maire

J.L. DAVID